

FEDERATION FRANCAISE
DE BASKET BALL

LIGUE DES ALPES DE BASKET BALL

COMITE DROME-ARDECHE DE BASKET-BALL

NOVALPARC

Chemin des Huguenots - 2 Place Edmond Regnault - 26000 VALENCE

E-mail : comite-basket-ball-26-07@orange.fr



**REGLEMENTS PARTICULIERS
DES CHAMPIONNATS SENIORS ET COUPES
DRÔME – ARDECHE
2013-2014**

REGLEMENTS PARTICULIERS DES CHAMPIONNATS ET COUPES

SAISON 2013-2014

ARTICLE I CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le Comité Drôme-Ardèche organise sur son territoire un championnat pour les catégories suivantes:

MASCULINS SENIORS - EXCELLENCE - PROMOTION D'EXCELLENCE – HONNEUR
et 1^{ère} DIVISION

JEUNES – U20 - U17 – U15 – U13

FEMININES SENIORS - EXCELLENCE - PROMOTION D'EXCELLENCE - HONNEUR

JEUNES – U20 - U17 - U15 – U13

Le Comité Départemental organise également :

- Les Coupes Drôme-Ardèche (Seniors Masculins et Féminines) auxquelles pourront participer les U20 Masculins et Féminins.
- Des plateaux pour les Poussines et les Poussins (Commission Technique) avec un rassemblement d'une journée en fin de saison.
- Des plateaux de mini-poussins et mini-poussines (Commission Technique) avec un rassemblement d'une journée en fin de saison.

Ces compétitions se déroulent conformément aux divers règlements de la Fédération (Annuaire Officiel, Règlements salles et terrains, Règlements Sportifs) selon les règles prévues au règlement de jeu en vigueur sur le territoire français.

ARTICLE II REPARTITION DES DIVISIONS DES CHAMPIONNATS DROME-ARDECHE

A - EXCELLENCE MASCULINE

1 Poule de 12 équipes

Les équipes classées 1^{ère} et 2^{ème} montent en PROMOTION EXCELLENCE REGIONALE
Les équipes classées 11^{ème} et 12^{ème} descendent en PROMOTION D'EXCELLENCE
DEPARTEMENTALE.

La Commission Sportive se réserve tous les droits pour d'éventuelles autres montées ou descentes suivant les classements des Championnats Régionaux.

La relégation étant obligatoire pour l'équipe classée 12^{ème}.

B - PROMOTION d'EXCELLENCE MASCULINE

1 Poule de 12 équipes

- Les équipes classées 1^{ère} et 2^e montent en EXCELLENCE DEPARTEMENTALE
- L'équipe classée 11^{ème} et 12^{ème} descendent en HONNEUR DEPARTEMENTAL

La Commission Sportive se réserve tous les droits pour d'éventuelles autres montées ou descentes suivant le classement de la catégorie supérieure.

La relégation étant obligatoire pour l'équipe classée 12^{ème}.

C - HONNEUR MASCULIN

1 Poule de 12 équipes

- Les équipes classées 1^{ère} et 2^e montent en PROMOTION d'EXCELLENCE DEPARTEMENTALE
- Les équipes classées 11^e et 12^e descendent en 1^{ère} DIVISION MASCULINE

La Commission Sportive se réserve tous les droits pour d'éventuelles autres montées ou descentes suivant le classement de la catégorie supérieure.

La relégation étant obligatoire pour l'équipe classée 12^{ème}.

D – 1^{ère} DIVISION MASCULINE

Le Championnat se déroule en 2 phases.

1^{ère} phase : 2 poules géographiques de 8 équipes

2^{ème} phase : Les 4 premiers des poules A et B forment une poule de 8 et jouent pour le titre de Champion Drôme Ardèche.

Les 4 premiers de la poule A joue contre les 4 premiers de la poule B et vice-versa.

Les résultats de la 1^{ère} phase restent acquis.

Les 8 autres équipes forment une 2^{ème} poule.

Les équipes classées 1^{ère} et 2^{ème} de la poule A montent en Honneur Départementale.

La Commission Sportive se réserve tous les droits pour d'éventuelles montées suivant le classement de la catégorie supérieure.

E - EXCELLENCE FEMININE

1 Poule de 12 équipes

- Les équipes classées 1^{ère} et 2^{ème} montent en EXCELLENCE REGIONALE
- Les équipes classées 11^{ème} et 12^{ème} descendent en PROMOTION D'EXCELLENCE DEPARTEMENTALE.

La Commission Sportive se réserve tous les droits pour d'éventuelles montées ou descentes suivant les classements des Championnats Régionaux

La relégation étant obligatoire pour l'équipe classée 12^{ème}.

F - PROMOTION D'EXCELLENCE FEMININE

1 Poule de 11 équipes

-Les équipes classées 1^{ère} et 2^e montent en EXCELLENCE DEPARTEMENTALE
L'équipe classée 11ème descend en PROMOTION D'EXCELLENCE DEPARTEMENTALE.

La Commission Sportive se réserve tous les droits pour d'éventuelles montées ou descentes suivant le classement de la catégorie supérieure.

G - HONNEUR FEMININ

2 Poulés Géographiques de 10 et 11 équipes

- La première de chaque Poule monte en PROMOTION d'EXCELLENCE DEPARTEMENTALE
- La première de chaque poule se rencontre sur terrain neutre pour l'attribution du titre de championne Drôme Ardèche

La Commission Sportive se réserve tous les droits pour d'éventuelles montées pour compléter la catégorie supérieure.

ARTICLE III Rappel des Règlements des Championnats
Toute équipe qui a refusé son accession à la catégorie supérieure pourra accéder à la catégorie supérieure, mais ne pourra pas disputer le titre de sa catégorie en fin de saison.
(C'est l'équipe suivante qui aura ou qui disputera le titre).

Toute équipe qui a demandé sa rétrogradation sera rétrogradée de deux divisions et pourra accéder à la catégorie supérieure, mais ne pourra disputer le titre de sa catégorie en fin de saison.
(C'est l'équipe suivante qui aura ou qui disputera le titre).

ARTICLE IV Lors de 2 matchs consécutifs, le premier doit être celui de la catégorie la plus basse qui devient le lever de rideau du match principal.

ARTICLE V Les matchs de 1ère Division Masculine, Honneur Féminin et U20 Masculins et Féminin, peuvent se jouer le dimanche matin sans demander l'accord du club adverse.

ARTICLE VI Les U17 Féminins et Masculins, U15 Masculins et Féminins, U13 Masculins et Féminins jouent en deux phases.



COUPES DRÔME-ARDECHE REGLEMENT

- ARTICLE 1 -** Le Comité Départemental DROME-ARDECHE organise, pour la saison 2013-2014, une compétition “COUPE DROME-ARDECHE” dotée des Coupes.
- Louis CELLIER pour les Féminines
 - Maurice HERBUEL pour les Masculins
- Ces Coupes seront acquises au club qui les aura gagnées trois fois consécutives, ou cinq non consécutives.
- ARTICLE 2 -** Ces Coupes sont ouvertes aux Equipes Seniors Masculins, Féminines et U20 féminins et masculins disputant les différents Championnats DROME-ARDECHE (application de la règle des brûlages)
Les joueurs (euses) seniors y compris les U17 et junior ayant participé (même un seul match) au Championnat de la Ligue ou de la Fédération ne pourront pas participer aux Coupes Drôme Ardèche (y compris Championnat U17 de la Ligue).
- ARTICLE 3 -** La compétition se déroule en matchs éliminatoires.
- ARTICLE 4 -** Le tirage au sort des rencontres est effectué au Siège du Comité par la Commission Sportive.
- ARTICLE 5 -** FORMULE DES RENCONTRES
Elles se déroulent par élimination directe, sur le terrain de l'équipe classée dans la plus basse catégorie.
En cas d'égalité de catégorie, la première équipe tirée au sort recevra.
L'équipe opérant en Championnat dans la division supérieure subira un handicap de 7 points par division d'écart au bénéfice de son adversaire. Les U20 filles seront considérées au même niveau que l'honneur féminine, les U20 Masculins seront considérés au même niveau que la 1^{ère} DM, donc pas d' handicap supplémentaire.
- Les ½ Finales et Finales ont lieu sur terrain neutre.
- Les matchs ont la durée réglementaire (4x10' Règles Internationales).
- En cas de score nul à la fin du temps réglementaire, une ou plusieurs prolongations de 5 minutes seront jouées jusqu'à l'obtention d'un résultat positif.

- ARTICLE 6 -** Dans le cas d'engagement multiple pour un club, un joueur ou une joueuse ayant participé avec une équipe, ne peut participer avec une autre équipe, même s'il n'appartient pas aux 7 majeurs (lorsque les 2 équipes sont en course).
Si l'équipe I est éliminée, les joueurs de cette équipe I ne pourront pas jouer en équipe II.
Si l'équipe II est éliminée, les joueurs de cette équipe II pourront jouer en équipe I.
- ARTICLE 7 -** La Commission Sportive se réserve le droit de faire jouer les matchs de Coupes le vendredi soir ou le samedi soir, en cas d'impossibilité, le match sera inversé d'office à moins que l'équipe intéressée ne trouve une salle de repli. **Il n'y aura pas de reports de matchs.**
- ARTICLE 8 -** **Les clubs qui refusent leur accession en catégorie supérieure ou qui demandent leur rétrogradation, se verront infliger un handicap supplémentaire de 7 points (par match).**